

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 8 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, adjointe ; Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoints.

Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna ; Mrs DURIEZ René, GODEFROY Marc, JOIGNANT Benjamin, OULAL Abdelkader.

Absents excusés : Mr CHEVALIER Romain qui donne pouvoir à Mme GOURIOU Laura.

Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie.

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.) – CONVENTION POUR LA VEGETALISATION DE LA COMMUNE

Une réunion avec le C.A.U.E. 27 a été organisée le 27 août dernier afin d'étudier les possibilités de végétaliser la place du Marché. Mmes Valérie Lavigne Courteux, Katie Aubril et Véronique Gallienne, Mrs Philippe Hébert et Philippe Levacher ont assisté à cette réunion. Lors de cet entretien, il s'est avéré que plusieurs secteurs de la commune pourraient être végétalisés : la place du Marché, la R.D.321, le cimetière.

Mme le Maire donne la parole à Mme Katie Aubril qui a travaillé sur le dossier.

Elle explique que le C.A.U.E. raisonne sur une logique de commune, sur un ensemble et non sur un seul projet. Deux procédures sont possibles :

- Réalisation d'une étude, sur quatre jours, gratuitement, pour répondre à la problématique, par exemple la végétalisation de la place du Marché. La commune établirait elle-même le dossier.
- Accompagnement de la commune pendant 15 à 20 jours, y compris sur les priorités à dégager, le choix des prestataires, etc... Le coût financier serait dans ce cas de 300 € par jour.

Une discussion s'engage sur le choix à retenir.

Mme Kristell Chedru suggère de solliciter l'intelligence artificielle pour obtenir des photos et des plans et ainsi avancer sur le projet. Cela permettrait de limiter le nombre de jours facturés.

Mr Philippe Levacher souligne l'importance d'un aménagement au cimetière.

Mme Véronique Gallienne estime que la réflexion doit aussi porter sur les plates-bandes de la R.D. 321.

Mr Philippe Hébert fait savoir qu'il est possible d'obtenir 80 % de subventions pour un projet de végétalisation global sur la commune.

Mme Katie Aubril rappelle qu'il convient d'approfondir le projet avant de s'engager financièrement.

Elle propose de choisir les quatre jours non payants et de réaliser un cahier des charges.

Le conseil décide de retenir l'accompagnement du C.A.U.E. sur quatre jours. La signature d'une convention sera étudiée ultérieurement.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX**



130DELIB140926